

SUBSIDES.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Edifice public de Kamloops, \$11,600.

M. BORDEN (Halifax) : L'honorable ministre voudra-t-il donner des explications ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Ce crédit est destiné à compléter les travaux que l'on est aujourd'hui à exécuter. Les fonds ont été votés l'année dernière.

Edifice public de Nelson, \$15,000.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je regrette de dire que ce crédit ne sera pas suffisant pour compléter les travaux. L'année dernière, \$20,000 ont été votés, et nous demandons aujourd'hui \$15,000 pour les travaux qui seront faits cette année. Il faudra encore \$25,000 pour terminer les travaux. Je regrette de dire que dans la Colombie Anglaise, les travaux coûtent plus cher que dans toute autre partie du Canada. Les gages y sont de 50 ou 75 pour cent plus élevés.

M. CLARKE : La vie y est-elle plus chère ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Oui, je l'admets absolument. Ainsi, je paie \$22 ou \$25 par mois à des hommes pour travailler au dragage du Saint-Laurent et je dois en payer \$50 par mois dans la Colombie Anglaise, et toutes les autres choses y sont beaucoup plus chères.

L'honorable M. PRIOR : Vous ne donnez pas un salaire plus élevé aux Français que vous y envoyez de Québec, n'est-ce pas ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je n'y envoie pas des hommes de Québec ; mais nous payons \$50 par mois aux hommes que nous employons là. Je ne me plains pas. Je mentionne simplement les faits, afin d'expliquer à la Chambre que, si les travaux coûtent plus cher dans la Colombie Anglaise, cela est dû, dans une large mesure, à ce que les gages y sont élevés et à ce que la vie y est plus chère.

M. CLARKE : Dois-je comprendre, d'après ce que dit le ministre, qu'il a des hommes qui travaillent pour \$22 par mois ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Oui, \$22 et la pension. Je paie \$50 et la pension dans la Colombie Anglaise.

M. MONK : Quel est le montant stipulé au contrat passé pour la construction de cet édifice ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : \$50,000. Le terrain a coûté \$11,000.

Edifice public de New-Westminster, \$17,000.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Cette somme paiera la partie du

coût qui reste à payer. Mes honorables amis savent que l'édifice public de cette ville a été détruit par le feu, et il nous a fallu le reconstruire.

L'honorable M. PRIOR : Quel est le nom de l'entrepreneur de cet édifice ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : MM. Bourque et Desrivières.

L'honorable M. PRIOR : Sont-ils de la Colombie Anglaise ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Nous avons demandé des soumissions par tout le Canada.

L'honorable M. PRIOR : Je suppose que l'on a adjugé l'entreprise à quelqu'un de Québec ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Quelqu'un de Québec qui était le plus bas soumissionnaire a eu l'entreprise. L'honorable député objecte-t-il à ce qu'un homme de la province de Québec ait une entreprise, lorsqu'il est le plus bas soumissionnaire ?

L'honorable M. PRIOR : Je posais simplement la question. L'honorable ministre n'a pas besoin de se fâcher.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : L'honorable député a demandé cela d'une façon à faire supposer qu'à son avis, c'était un mal d'accorder une entreprise à un homme de Québec, quand bien même il serait le plus bas soumissionnaire.

L'honorable M. PRIOR : Si l'honorable ministre désire le savoir, je lui dirai que c'est mal, à mon avis. En ce qui concerne la construction d'édifices dans la Colombie Anglaise, les entrepreneurs et les ouvriers de cette province devraient, d'après moi, être préférés à ceux de l'est. Tout le monde sait que les entrepreneurs de l'est font des soumissions à des prix trop peu élevés, et, plus tard, ils font en sorte que le ministère leur accorde une foule de suppléments, qui augmentent le prix.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : L'argent voté par cette Chambre pour ces travaux appartient au pays ; c'est l'argent de Québec, de l'Ontario et des provinces maritimes plus que de la Colombie Anglaise.

L'honorable M. PRIOR : Non.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Oui, les plus grandes provinces fournissent plus que les plus petites. Je ne m'en plains pas ; mais, si l'honorable député, qui est un ex-ministre de la Couronne, pose le principe que même le plus bas soumissionnaire ne doit pas avoir l'entreprise, je veux le savoir maintenant, et non plus tard. Je suis bien aise que l'honorable député ait posé ce bon principe. Si les hommes des